



# Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral

Votre voie vers le brevet fédéral

## Profil professionnel

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) travaillent dans des entreprises de toutes branches ou au sein des organes d'exécution (Suva, SECO, inspections cantonales du travail, organismes spécialisés). De par leur fonction, ils s'assurent que les entreprises mettent en œuvre les dispositions légales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

## Bénéfices et avantages

Le cours préparatoire, et ses modules, préparent de manière ciblée à l'examen professionnel fédéral de «Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS)». Ils sont axés sur l'acquisition des compétences requises et reposent sur des méthodes et des situations de travail concrètes. Ceci implique une formation et des processus de qualification orientés vers la pratique. L'objectif global est de transmettre des connaissances de base et savoir-faire techniques étendus dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

La Suva a élaboré un concept de formation moderne, efficace et dynamique («Blended-Learning»), qui propose un mélange équilibré d'enseignement en classe (présentiel) et d'auto-apprentissage.

Les candidats ayant réussi l'examen professionnel fédéral sont autorisés à porter le titre protégé de «Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral». Ils sont reconnus en tant que spécialistes de la sécurité au travail, dans la fonction de chargé de sécurité, au sens de l'art. 11d de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA).

Les porteurs du brevet fédéral STPS sont également admissibles à la formation et à l'examen d'Experte/Expert STPS.

## Groupes cibles

- Cadres
- Préposés à la sécurité
- Conseillers externes aux entreprises
- Collaborateurs des organes de contrôle (Suva, SECO, inspections cantonales du travail, organismes spécialisés)
- Personnes intéressées à se perfectionner dans le domaine STPS

## Conditions d'admission aux modules préparatoires

- a) Certificat fédéral de capacité (CFC) ou diplôme équivalent et au moins trois ans d'expérience professionnelle, ou
- b) Maturité gymnasiale, maturité spécialisée, certificat de culture générale ou diplôme équivalent et au moins cinq ans d'expérience professionnelle, ou
- c) Titre d'une haute école et au moins trois ans d'expérience professionnelle.

Au moment de l'inscription à l'examen final, l'expérience professionnelle requise d'au moins une année dans le domaine STPS, doit être acquise ([www.diplome-stps.ch](http://www.diplome-stps.ch), Directives relatives au règlement d'examen STPS, Point 2.2).

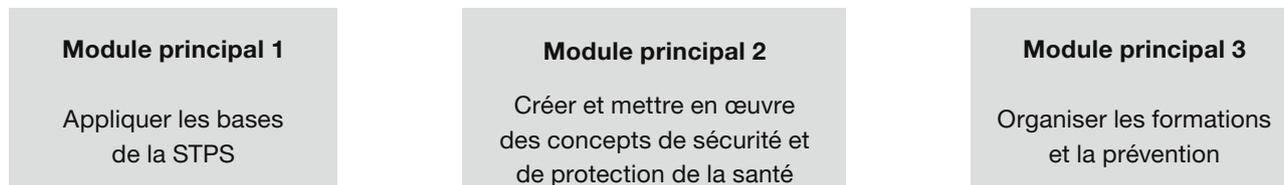
Les modules principaux, le module d'approfondissement et le module à option peuvent également être suivis individuellement, à titre de formation continue.

Les participants au cours obtiennent des points SSST pour tous les modules. Aucun point n'est donné pour le module de préparation à l'examen.

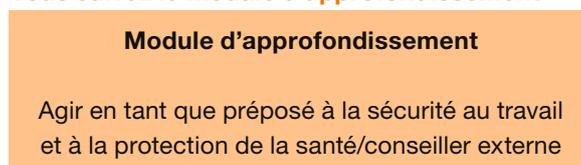
Les conditions exactes de participation sont précisées dans le descriptif des modules individuels ([www.suva.ch/cours](http://www.suva.ch/cours)).

# Formation modulaire

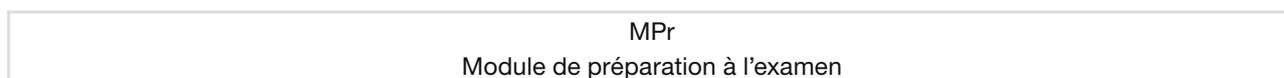
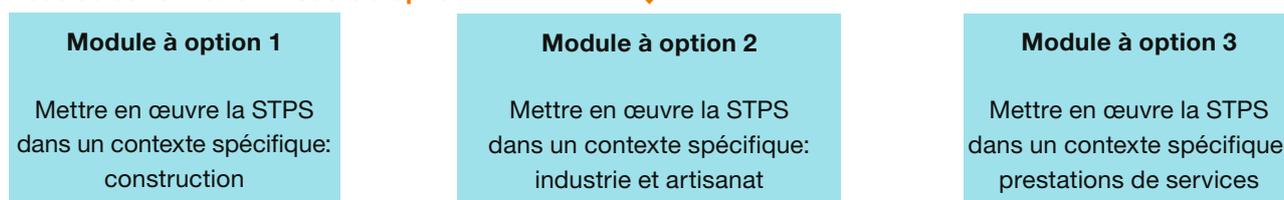
Vous suivez trois modules principaux



↓  
Vous suivez le module d'approfondissement



Vous sélectionnez un module à option



## Examen professionnel STPS

Le cours est structuré de façon modulaire, articulé en blocs. Il comprend au total 26 jours de cours en présentiel, répartis sur environ 12 à 18 mois.

Entre les différents blocs, un apprentissage autonome est attendu de la part des participants. Sur le plan didactique, ce processus d'auto-apprentissage est guidé et soutenu de manière adéquate par une plateforme d'apprentissage spécialement conçue à cet effet. Des travaux pratiques en groupe sont également prévus.

Une des conditions d'admission à l'examen du brevet fédéral est d'avoir réussi les cinq examens de module: MP 1, MP 2, MP 3, MA 1 et MO 1, 2 ou 3.

Celui qui décide de passer l'examen professionnel a la possibilité de suivre les modules requis dans la même classe. Les modules peuvent également être suivis individuellement et dans un autre ordre, à savoir selon les besoins spécifiques des participants et selon leurs disponibilités.

Nous recommandons également de suivre les modules dans l'ordre suivant, soit:

- 1. Le module principal 1** (6 jours en présentiel répartis en 2 blocs, temps estimatif d'auto-apprentissage: env. 2 jours)
- 2. Le module principal 2** (8 jours en présentiel répartis en 2 blocs, temps estimatif d'auto-apprentissage: env. 2 jours)
- 3. Le module principal 3** (4 jours en présentiel répartis en 2 blocs, temps estimatif d'auto-apprentissage: env. 2 jours)
- 4. Un module d'approfondissement** (4 jours en présentiel répartis en 2 blocs, temps estimatif d'auto-apprentissage: env. 2 jours)
- 5. Un module à option** (2 jours en présentiel répartis en 1 bloc, temps estimatif d'auto-apprentissage: env. 1 jour)
- 6. Le module de préparation à l'examen** (2 jours en présentiel répartis en 1 bloc, temps estimatif d'auto-apprentissage: env. 2 jours)

Un investissement d'environ deux jours est nécessaire avant et après chaque bloc (soit environ 2 jours au total).

# Concept didactique «Blended Learning»

Le cours préparatoire Suva permet de se former en différents lieux et à différents moments, grâce à son concept didactique en Blended Learning. Les compétences nécessaires dans la pratique se trouvent au coeur de la démarche de formation.

«Le Blended Learning est un concept d'apprentissage intégré qui allie de manière optimale les possibilités d'interconnexion qu'offrent aujourd'hui l'internet ou l'intranet et les méthodes et supports d'apprentissage classiques. Ce dispositif didactique mixte permet d'apprendre, de communiquer, d'informer et de gérer les connaissances indépendamment du temps et de l'espace en associant les échanges d'expériences, les jeux de rôles et les rencontres personnelles lors des cours présentiels classiques.»

Sauter, A. M. , Sauter, W. et H. Bender (2004): Blended Learning. Effiziente Integration von E-Learning und Präsenztraining. Luchterhand Munich

Préparation	Module	Jours prés. rép. sur 12 à 18 mois	Auto-appr. (env.)	Réflexion transfert	Test comp. auto-contr.
Unités de formation mises à disposition sur une plateforme d'apprentissage (en fonction des modules)	MP 1	6 jours	2 jours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi spécifique au module</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• E-Test</li> <li>• Grille de compétences</li> <li>• Examens de modules</li> </ul>
	MP 2	8 jours	2 jours		
	MP 3	4 jours	2 jours		
	MA 1	4 jours	2 jours		
	MO 1,2 ou 3	2 jours	1 jour		
	MPr	2 jours	2 jours		

MP=module principal

MA=module d'approfondissement

MO=module à option

MPr=module de préparation à l'examen

# Compétences opérationnelles et examens de modules

## Compétences opérationnelles

## Examens de modules

### Module principal 1 (MP 1)

#### Appliquer les bases de la STPS

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien d'un réseau</li> <li>• Communiquer avec des partenaires</li> <li>• Développer ses propres compétences</li> <li>• Appliquer les méthodes de travail</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diriger des projets</li> <li>• Agir dans des situations difficiles</li> <li>• Appliquer les bases légales</li> </ul> |
|--|---|

Examen théorique écrit

60 min

### Module principal 2 (MP 2)

#### Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la compatibilité des demandes avec les aspects STPS</li> <li>• Créer et actualiser des concepts de sécurité et de protection de la santé</li> <li>• Procéder à des déterminations des dangers</li> <li>• Créer un concept en cas d'urgence</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir des statistiques</li> <li>• Planification et mise en œuvre des mesures</li> <li>• Conduire des enquêtes pour sinistres</li> <li>• Procéder à des enquêtes sur des incidents (presqu'accidents)</li> </ul> |
|---|--|

Étude de cas dirigée écrite

90 min

### Module principal 3 (MP 3)

#### Organiser les formations et la prévention

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir des campagnes de prévention</li> <li>• Mettre en œuvre des formations et des instructions</li> <li>• Répondre aux demandes</li> <li>• Élaborer du matériel d'information</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer des instructions de travail et des listes de contrôle</li> <li>• Sensibiliser les travailleurs</li> </ul> |
|--|---|

Présentation orale

15 min

### Module d'approfondissement 1 (MA 1)

#### Agir en tant que préposé à la sécurité au travail et à la protection de la santé/conseiller externe

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la sécurité au travail et la protection de la santé dans les principes directeurs de l'entreprise</li> <li>• Conseiller la direction en suivant une approche stratégique</li> <li>• Participer à l'organisation des processus</li> <li>• Organiser le contact avec les différents organes et services (officiels)</li> <li>• Réagir aux rappels des organes et services (officiels)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux contrôles des organes et services (officiels)</li> <li>• Effectuer des audits</li> <li>• Procéder à la réception de machines et installations</li> <li>• Contrôler des entreprises tierces</li> <li>• Garantir la gestion des infrastructures</li> <li>• Aider à renforcer la gestion de la qualité</li> </ul> |
|--|--|

Examen écrit et incidents critiques

60 min

### Module à option 1-2-3 (MO 1-2-3)

#### Construction – Industrie et artisanat – Prestations de services, mettre en œuvre la STPS dans un contexte spécifique

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre la STPS dans le secteur de la construction</li> <li>• Mettre en œuvre la STPS dans le secteur de l'industrie ou de l'artisanat</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre la STPS dans le secteur des prestations de services</li> </ul> |
|--|---|

Examen théorique écrit

60 min

## Certificat de module

Chaque module est clôturé par un examen. Après avoir réussi un examen de module, les participants obtiennent un certificat de module. En cas d'échec, une attestation de suivi de cours est délivrée.

## Répétition d'examens de modules

Les examens non réussis peuvent être répétés deux fois moyennant le paiement d'une taxe (CHF 250.-).

## Examen professionnel

L'examen final du brevet fédéral est organisé par l'association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure STPS. Le règlement concernant l'examen professionnel, les directives relatives à ce règlement, ainsi que des informations complémentaires peuvent être consultés sur le site internet de l'association STPS: [www.diplome-stps.ch](http://www.diplome-stps.ch).

Les dates d'examen ainsi que les décisions concernant l'admission à l'examen professionnel sont communiquées par la commission chargée de l'assurance qualité de l'Association STPS (commission AQ). En cas d'incertitude ou de doute quant à son admissibilité, il est recommandé de s'adresser directement à la commission AQ et de demander un examen préalable du dossier d'admission.

### Important!

Une admission aux modules du cours préparatoire de la Suva ne garantit pas une admission à l'examen final. Chaque candidat est responsable de vérifier par lui-même s'il remplit les conditions d'admission à l'examen du brevet fédéral.

Les candidats ayant réussi l'examen professionnel fédéral sont autorisés à porter le titre protégé de «Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral».

## Supports de cours

Les supports de cours sont accessibles via une plateforme d'apprentissage, dont l'accès est donné par courrier électronique lors du démarrage du cours (Start). L'usage d'un appareil électronique (ordinateur portable/tablette) est nécessaire durant la formation.

## Frais de cours

Module principal 1	CHF 3500.00
Module principal 2	CHF 4500.00
Module principal 3	CHF 2300.00
Module d'approfondissement 1	CHF 2300.00
Module à option 1,2 et 3	CHF 1500.00
Module de préparation à l'examen	CHF 1200.00

(avant déduction des subventions fédérales du SEFRI\* et de la CFST\*\*, y compris supports de cours, examens de module, pause café et frais de repas.)

Module principal 1	CHF 1 136.00
Module principal 2	CHF 1 473.00
Module principal 3	CHF 749.00
Module d'approfondissement 1	CHF 749.00
Module à option 1,2 et 3	CHF 462.00
Module de préparation à l'examen	CHF 387.00

(après déduction des subventions fédérales du SEFRI\* et de la CFST\*\*, y compris supports de cours, examens de module et frais de repas. Ceci est une estimation, sans engagement de la part de la Suva.)

Ne sont pas compris dans ce montant:

- les frais supplémentaires éventuels
- les taxes d'inscription à l'examen professionnel fédéral (facturées directement par l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS)
- les taxes d'inscription liées à la répétition des examens de module

\* Le 15 septembre 2017, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle. Ainsi, les personnes domiciliées en Suisse, ayant suivi un cours préparatoire et se présentant à l'examen fédéral, peuvent recevoir une subvention fédérale directe couvrant jusqu'à 50 % des frais de cours. Informations complémentaires à l'adresse [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch) > Formation > La formation professionnelle supérieure > Contributions pour cours préparatoires aux examens fédéraux.

\*\* Depuis 2019, la CFST verse un montant à hauteur de 50 % de la somme versée par le SEFRI, plafonné à CHF 4000.-, aux candidats ayant droit à un financement axé sur la personne du SEFRI qui ont réussi l'examen professionnel de «Spécialiste STPS». Depuis 2019, la CFST verse 25 % des frais de cours pris en considération, dans la limite de CHF 4000.-, aux personnes non domiciliées fiscalement en Suisse, qui ne peuvent donc pas prétendre à un financement axé sur la personne par le SEFRI. Informations complémentaires à l'adresse [erfolgspraemie.ekas-info.ch](http://erfolgspraemie.ekas-info.ch).

## Dates et inscription

Chaque module requiert une inscription séparée. Les dates de cours et d'examens de module ainsi que les modalités exactes d'inscription sont précisées dans le descriptif des modules individuels disponible à l'adresse [www.suva.ch/cours](http://www.suva.ch/cours).

En sus des inscriptions en ligne ([www.suva.ch/cours](http://www.suva.ch/cours)), veuillez svp nous faire parvenir les documents requis par module à l'adresse [formation@suva.ch](mailto:formation@suva.ch).

## Séances d'information

Des séances d'information sont proposées en ligne à intervalles réguliers. Informations et inscriptions: [www.suva.ch/stps](http://www.suva.ch/stps)

## Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.



### Suva

Secteur formation Lausanne

Tél. +41 21 310 80 35

formation@suva.ch

### Téléchargement

[www.suva.ch/88296-1.f](http://www.suva.ch/88296-1.f)

### Titre

Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral

Édition revue et corrigée: juillet 2025

### Référence

88296-1.f (disponible uniquement au format PDF)

Vous  
trouvez plus  
d'informations ici:

